



ffgolf<sup>®</sup>  
Ligue Grand Est

## CHAMPIONNAT INDIVIDUEL SENIORS DE LA LIGUE GRAND EST

Règlement particulier de l'épreuve

**NANCY AINGERAY**

**Samedi 9 et dimanche 10 juin 2018**

### OBJECTIFS

- ⇒ Attribution des titres de Champions de Ligue Dames et Messieurs Seniors et Seniors 2

Le Championnat de Ligue individuel Seniors ne comptera PAS pour le Mérite national Seniors

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

- ⇒ Ouvert aux Seniors licenciés dans une Association Sportive (licence lien 1) ou liés à un golf (licence lien 2) ou en ligue Grand-Est (lien 3)
- ⇒ Il n'est pas ouvert aux licenciés hors-ligue
- ⇒ PAS de droit de jeu fédéral
- ⇒ Avoir 50 ans minimum à la veille de l'épreuve
- ⇒ Limite d'index : 18.4 pour les Messieurs / 24.4 pour les Dames

### INSCRIPTIONS

- ⇒ Le nombre d'inscrits est limité à 120 joueurs

*(Places réservées : 10 Seniors « 2 » et 27 Dames minimum)*

- ⇒ Les inscriptions accompagnées du règlement du droit d'engagement sont à adresser à la ligue **au plus tard le Mercredi 30 mai 2018**. Chèque libellé à l'ordre de la Ligue de Golf du Grand-Est
- ⇒ Le droit d'engagement individuel est fixé à : 50 €

### FORME DE JEU

- ⇒ Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour ;
- ⇒ Classement Brut



## CATEGORIES ET DEPARTS

- ⇒ 3 catégories : Seniors Messieurs / Seniors Dames / Seniors 2 Messieurs
- ⇒ Dames : repères rouges
- ⇒ Seniors Messieurs : repères jaunes
- ⇒ Seniors 2 : repères jaunes

## RECOMPENSES

- ⇒ 3 Prix bruts Seniors Messieurs
- ⇒ 3 Prix bruts Seniors Dames
- ⇒ 3 Prix Bruts Seniors 2

**Champions de Ligue** : Un trophée sera remis au champion Grand Est de chaque catégorie Seniors Messieurs, Seniors Dames, et Seniors 2.

## DEPARTAGE

En cas d'égalité pour la première place à la fin de l'épreuve, les joueurs ou joueuses partiront en play off "trou par trou".

En cas d'impossibilité de le mener à son terme, le classement provisoire déterminé par RMS (départage) deviendra définitif.

## COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué de 3 à 5 personnes dont au minimum :

- ⇒ Le Président de la Ligue ou son représentant ;
- ⇒ Un représentant du Club organisateur ;
- ⇒ Un représentant du corps arbitral.

La ligue encaisse l'intégralité des droits de jeu, et prend à sa charge l'indemnisation du club hôte et les frais des arbitres (déplacement/restauration et si nécessaire hébergement).